



Juillet 2022

## Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

En 2019, les Premières Nations-en-Assemblée ont adopté la résolution 79/2019, *Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve*, qui confère à l'APN le mandat d'élaborer un plan d'action national contre l'itinérance parmi Premières Nations afin d'améliorer l'administration des programmes du gouvernement fédéral ainsi que les mécanismes sociaux et financiers connexes de lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations.

Le plan d'action préconisera une approche globale engageant plusieurs partenaires pour réduire, prévenir et éradiquer l'itinérance parmi les Premières Nations. Cette approche s'inscrit dans l'objectif de transférer aux Premières Nations la gestion, le contrôle et l'entretien des logements et des infrastructures connexes.

## Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

Pour contribuer à l'élaboration du plan d'action et mieux cerner les connaissances et données actuelles sur l'itinérance parmi les Premières Nations, l'APN a réalisé trois projets de recherche : une analyse documentaire, une analyse de la situation et une cartographie des systèmes des programmes et services actuels de lutte contre l'itinérance. Elle a également tenu un sondage national, des séances régionales de mobilisation et d'autres discussions auprès de citoyens, de dirigeants et de personnels des Premières Nations et de fournisseurs de services de lutte contre l'itinérance, qui portaient sur les besoins et les priorités liés à l'élaboration du Plan d'action.

Par l'intermédiaire d'un groupe de travail technique conjoint, l'APN et Infrastructure Canada (Direction des politiques en matière d'itinérance) continuent l'élaboration conjointe du plan d'action et d'un volet de financement des Premières Nations fondé sur des distinctions dans le cadre de *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*. Ce plan d'action et ce volet financement visent à aider les Premières Nations à répondre à leurs besoins et priorités dans la lutte contre l'itinérance de leurs citoyens, quel que soit leur lieu de résidence.

Le volet de financement des Premières Nations fondé sur des distinctions est axé sur la lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Il permettra à celles-ci de déterminer leurs propres priorités dans ce domaine en fonction des répercussions parmi leurs citoyens. L'APN souhaite développer conjointement un volet de financement équitable et flexible pour soutenir l'autodétermination des Premières Nations dans l'avancement des priorités dans les domaines du logement et de l'itinérance. Le lancement de ce volet de financement est prévu en 2022.



Juillet 2022

## Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

Les résultats actuels de la recherche et de la mobilisation serviront à lancer la rédaction du plan d'action dans le cadre d'un processus d'élaboration conjointe avec la Direction des politiques en matière d'itinérance d'Infrastructure Canada. L'APN envisagera également la possibilité de lancer de futures recherches, par exemple la collecte de données sur l'itinérance dans des communautés afin de combler les lacunes en matière de connaissances et de contribuer davantage au plan d'action et à d'autres efforts de défense d'intérêts. D'autres séances de mobilisation seront organisées pour s'assurer de réunir un large éventail d'avis des Premières Nations dans le plan d'action.

L'APN continuera de demander des investissements adéquats et soutenus qui correspondent aux besoins urgents en matière de lutte contre l'itinérance. Le volet des Premières Nations fondé sur des distinctions prévu dans la stratégie *Vers un chez-soi* représente une étape supplémentaire dans la réponse à ces besoins. Au début, le financement servira s'attaquer au problème de l'itinérance parmi les Premières Nations en fonction des priorités déterminées par les Premières Nations, notamment la fourniture de services sociaux et de logement essentiels à certains citoyens des Premières Nations parmi les plus vulnérables. En même temps, l'APN continue d'insister sur le fait que le financement de la lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations doit correspondre à la surreprésentation importante des citoyens des Premières Nations dans la population des sans-abri et être adapté aux situations de crise vécues par les Premières Nations.

Dans le but de plaider plus efficacement en faveur d'initiatives de financement plus nombreuses, durables et dirigées par les Premières Nations pour lutter contre l'itinérance, les prochaines initiatives du Secteur du logement et de l'itinérance comprendront d'autres recherches, en particulier une analyse du bien-être, pour déterminer les autres retombées des investissements liés à l'itinérance. Une intensification des communications permettra de mieux faire connaître le travail réalisé par l'APN dans ce domaine.